

REPUBLIQUE FRANCAISE

ENQUETE PUBLIQUE

oooOooo

UTILITE PUBLIQUE DE
L'AMENAGEMENT DE LA
Z.A.C. DES TULLISTES

oooOooo

VILLE DE CALAIS

Département du Pas de Calais

oooOooo

ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE
DU 19 AOUT 2013 AU 2 SEPTEMBRE 2013 INCLUS

CONCLUSIONS

ETABLIES PAR

Monsieur Jean-Marc CHAMBELLAND
Commissaire enquêteur

27 Septembre 2013

Enquête n° E13000135/59

Destinataires : madame le maire de Calais
monsieur le Sous-Préfet de Calais
monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille

CONCLUSIONS MOTIVEES

Il s'agit d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) concernant le projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Tullistes sur la commune de Calais.

Un Plan d'aménagement de cette zone a été approuvé.

Parallèlement a lieu une enquête parcellaire, durant les mêmes délais.

Le maître d'ouvrage de cette enquête est le Préfet du Pas-de-Calais.

L'ordonnance du Tribunal Administratif du 7 juin 2013 a désigné le commissaire enquêteur titulaire et le commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier soumis à enquête et le registre d'enquête ont été transmis par les Services de la Préfecture.

Ce dossier respecte les dispositions du Code de l'expropriation et notamment les articles R.11-3 et R.11-19.

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public en mairie au Service Aménagement pour recevoir les observations aux jours et heures de permanences annoncées.

Le dossier soumis à enquête comprend :

D'une part :

- Le registre d'enquête.

D'autre part :

1. La notice explicative
2. L'étude d'impact
3. Le plan de situation
4. Le plan général des travaux
5. Les caractéristiques des ouvrages
6. L'appréciation sommaire des dépenses.

Avis motivé du commissaire enquêteur

1 - L'ENQUÊTE PUBLIQUE.

- Vu l'ensemble des documents composant le dossier d'enquête proposé à la consultation du public : dossier conforme à la réglementation,
- Vu l'information du public suite aux affichages et aux annonces légales parues dans la presse habilitée : La « Voix du Nord » et « Horizons »,
- Vu les avis préalables de :
 - La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du 15 mars 2013,
 - Du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais du 27 mars 2013,
 - La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du 29 mars 2013,
 - La Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Opale du 9 avril 2013.
- Vu l'établissement d'une Convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, (ANRU) pour le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés, (PNRQAD).
- Vu le registre d'enquête,
- Vu le rapport d'enquête joint.

Il est considéré que :

- Les obligations légales ont été respectées.
- Les permanences se sont déroulées dans un climat calme et serein. La durée de l'enquête a permis à chacun de prendre pleinement connaissance du dossier.
- Personne n'a été empêché de formuler des observations sur le registre mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.
- Toutes les personnes qui auraient souhaité s'exprimer en avaient la possibilité.
- Les termes de l'arrêté ayant organisé l'enquête ont été respectés.

2 – LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DES TULLISTES

Il s'agit d'un projet d'envergure. L'élaboration d'un Plan d'aménagement consistant à réaliser la restructuration d'un quartier ancien dégradé est ambitieux. L'élimination d'une friche industrielle polluée en milieu urbain est réalisée. Des démolitions ont déjà été effectuées.

Des logements insalubres ont été rachetés par la Ville. Les relogements se réalisent progressivement dans des conditions acceptables, les familles ayant été reçues une par une.

L'information du public, des habitants a été réalisée le plus largement possible : Deux réunions publiques ont été tenues.

Des permanences hebdomadaires au Service Urbanisme ont eu lieu durant 7 mois en 2011.

Une exposition sur le projet de requalification avec registre pour observations s'est tenue pendant 3 semaines en 2012.

Une Maison du Projet s'est installée rue du Château d'eau en octobre 2012.

Des journées d'information ont été tenues sur place en avril et juillet 2013.

Une large communication ayant été réalisée peut expliquer l'absence d'observation lors de l'enquête et l'on constate que les habitants ne sont pas hostiles au projet.

La mutation urbaine de ce quartier est engagée suite à une réflexion de longue date. Le Projet d'aménagement permet de restructurer le quartier, d'améliorer le cadre de vie des résidents, d'offrir une réelle place aux déplacements doux, de créer de nouvelles liaisons ainsi que des espaces verts, de promouvoir une mixité urbaine.

Faire évoluer la ville n'est pas une chose simple.

Ce projet de ZAC des Tullistes fait partie des projets ambitieux, bien élaborés, qui méritent d'aboutir pour le bien des calaisiens qui vivent dans ce quartier.

C'est une mise en œuvre qui, jusqu'à ce jour, est bien conduite.

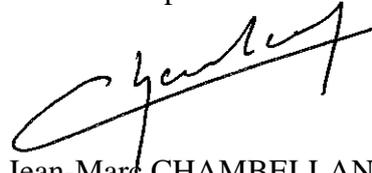
Compte tenu,
des éléments du dossier présentés à l'enquête publique,
de l'examen du registre d'enquête,
de l'appréciation du projet,
des considérations ci-dessus exposées,

En conclusion,

j'émet un avis favorable sur l'utilité publique du Projet d'aménagement de la Z.A.C. des Tullistes à Calais.

Fait à BAYENGHEM-lès-SENINGHEM

Le 27 septembre 2013



Jean-Marc CHAMBELLAND

Commissaire enquêteur